



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2017 à 20h30

Présents : M. BRUMENT Yves, M. DELISLE Yvon, Mme HARIVEL Martine, M. PERRIN Jack, Mme FAVRE-ROCHEX Nathalie, M. CAPRION Jacky, M. LELONG Reynald, M. MARTIN Julien, Mme BRAULT Véronique, Mme RAFFUGEAU Martine, Mme CARMIGNAC Francine, M. CHARPENTIER Xavier, Mme RAVASSAT Eunice, M. Daniel VALLET, Monsieur CULNART Daniel, M. SURIER Joël, Mme LHOMME Florence, M. FADAT Jean-Pierre, Mme DUHAMEL Christelle, M. KERIGER Didier.

Absents excusés : Mme PIAT Marie-Agnès (pouvoir à Yves BRUMENT), Mme DA SILVA Theresa (pouvoir à Martine HARIVEL), Mme LOPES-DUBURQUE Marie-France (pouvoir à Julien MARTIN).

Secrétaire de séance : Martine HARIVEL

Nombre de votants : 23

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant le vote des taux d'imposition. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent d'ajouter ce point.

1) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Informations du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Informations du Maire, Yves BRUMENT :

- Liste des décisions prises par le Maire :
 - signature du marché d'entretien des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire avec CORIANCE pour un montant de 10 600 € HT par an, pour 3 ans.
 - 1 concession vendue dans le cimetière
 - Rémunération d'un avocat dans le cadre de l'affaire DUHAMEL contre Commune.
- Circulations aux abords des écoles : modification des arrêtés concernant la circulation, réouverture de la circulation et mise en place du plan VIGIPIRATE alerte attentats avec interdiction de stationner aux abords des écoles.
- Absences des agents : depuis quelques semaines, absence du responsable des services techniques, la gestion est assurée par la Directrice Générale, les adjoints et le maire. Le policier municipal a demandé sa mutation dans une autre collectivité et partira le 1^{er} juin. Un recrutement est en cours sur ce poste. La Responsable des services périscolaires sera absente et non remplacée pendant 1 mois (mi-mai à mi-juin), la gestion sera assurée par la Directrice générale et la Responsable Ressources. Monsieur le Maire remercie les adjoints pour leur disponibilité. Les services administratifs fonctionnent en flux très tendus.
- Projet de remise en service des bornes d'alimentation en fluides des quais de Seine et de la Croix Blanche : une réunion a été organisée par VNF avec les usagers (stationnaires et navigants) pour leur présenter le projet. Le comité de pilotage s'est également réuni.
- Eurovéloroute n°3 : Elle a désormais un nom : La Scandibérique. Une réunion a eu lieu avec les riverains du chemin de halage le 29 mars à Moret. Yvon DELISLE précise que le chemin de halage sera refait sur une largeur de 3m, cet accès ne sera réservé qu'aux riverains ayant une entrée de ce côté et aux propriétaires de bateaux. Fin juin les travaux devraient être terminés. Une raquette de retournement est prévue. Une signalétique particulière sera mise en place, il s'agit de la continuité des travaux entrepris sur le pont de Champagne.
- 23 avril 2017 : 1^{er} tour des élections présidentielles, le tableau des permanences a été envoyé aux élus. Les horaires d'ouverture des bureaux de vote ont été modifiés, les bureaux de vote seront désormais ouverts de 8h à 19h.



Informations du 1^{er} adjoint, Yvon DELISLE :

- Travaux en régie : Le personnel communal procède depuis plusieurs semaines à l'embellissement du mobilier urbain, à la campagne de rebouchage de nids de poule, et l'entretien des espaces verts.
- Travaux chauffage à l'école maternelle : le remplacement de la canalisation débutera lundi matin et le remblaiement de la tranchée pendant la deuxième semaine des vacances d'avril si les conditions météorologiques s'y prêtent.
- Travaux rue Gambetta : les trottoirs sont terminés, les riverains sont satisfaits.

Informations de la 2^{ème} adjointe, Martine HARIVEL :

- Dimanche 26 mars 2017 : le CCAS a organisé le traditionnel déjeuner des Anciens : 150 convives étaient présentes, le repas et l'animation ont été très appréciés.
- Rencontres intergénérationnelles : une rencontre a été organisée avec la Bibliothèque.
- Conférence sur la présentation des ateliers (mémoire, bien vieillir, équilibre en mouvement)
- Un atelier débute courant avril, les autres au mois de septembre.
- La semaine bleue début octobre où différents ateliers seront proposés
- Environnement : la commission se réunira vendredi 7 avril.

Informations du 3^{ème} adjoint, Jack PERRIN :

- Une réception a été organisée le 24 février par la mairie pour récompenser les bénévoles et les sportifs.
- Samedi 25 mars : une réception a permis d'accueillir les nouveaux habitants et de récompenser les médaillés du travail et le récipiendaire des Villes et Villages Fleuris.
- Dimanche 26 mars : une randonnée organisée par la CCMSL a réuni 437 participants.
- Dimanche de Pâques : Comme chaque année, la mairie organise le Rallye de Pâques, une réunion est prévue lundi pour préparer cette manifestation.
- Jack PERRIN félicite les agents des services techniques pour l'entretien des espaces de plein air, jeux et terrain de pétanque.

Informations de la 4^{ème} adjointe, Nathalie FAVRE ROCHEX :

- Un panneau indiquant la Maison des Loisirs et de la Culture a été posé sur la façade du bâtiment
- Le panneau lumineux a été changé
- De nombreux communiqués de presse sont régulièrement adressés aux journaux locaux : la République, Le Parisien et l'Eclairer du Gâtinais. Cependant, la zone couverte par l'Eclairer du Gâtinais s'arrête à Veneux.
- Rédaction du prochain SMI : une réunion est prévue la semaine prochaine
- Un journaliste du magazine Alternatives Economiques a rédigé un article au sujet de la crue suite à un entretien avec Monsieur le Maire. Il s'agit de faire un retour sur la gestion de crise, il avait entendu parler de Saint-Mammès pour sa bonne gestion de crise et post-crise.
- Félicitations de riverains concernant la qualité du travail de rebouchage des nids de poule.

Informations de Julien MARTIN, conseiller délégué :

- Lundi 27 mars : une bourse d'échange de documents touristiques a été organisée par la CCMSL, il s'agit d'une excellente initiative, à renouveler.
- Développement local : une étude de faisabilité sera faite concernant le projet de réhabilitation du pôle gare.
- Le déménagement de Batel Expo dans le JONOR est en cours de réflexion
- La commission développement local se réunira le 24 avril
- Projet : l'installation de composteurs avec le SMICTOM au cimetière est à l'étude.



- Informations de Xavier CHARPENTIER, conseiller délégué :
 - La commission marché se réunit le 5 avril

3) Approbation du compte de gestion 2016

Vu les articles L1612-12 et L2121- Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion produit par le Comptable public
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission de Finances réunie le 16 mars 2017,

Le Maire

Expose :

L'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête le compte de gestion du Receveur.

Aussi, le Conseil Municipal :

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 de la commune de SAINT-MAMMES, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget principal sur l'exercice 2016 au niveau des différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion présentant les résultats de clôture suivants :

Excédent de fonctionnement : 506 764,93 €
Excédent d'Investissement : 35 212,93 €

Soit un résultat global de clôture de 541 977,86 €

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses (1)	2 052 612,66€	232 064,23€
Recettes (2)	2 377 097,18€	498 262,98€
Résultat antérieur reporté (3)	182 280,41€	-230 985,82€
Résultat de clôture (=2-1+3)	506 764,93€	35 212,93€

**Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion du percepteur 2016.
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

4) Approbation du Compte Administratif 2016

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances réunie le 16 mars 2017,



Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le Compte Administratif 2016 et présente le document par chapitre.

Dépenses de Fonctionnement :

	BP + DMs 2016	Réalisé 2016
TOTAL 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	665 315,81 €	525 023,68 €
TOTAL 012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 295 800,00 €	1 278 472,28 €
TOTAL 014 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	7 208,00 €	7 208,00 €
TOTAL 022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	91 535,09 €	- €
TOTAL 023 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	257 937,51 €	- €
TOTAL 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	155 760,00 €	151 033,26 €
TOTAL 66 - CHARGES FINANCIERES	93 000,00 €	90 875,44 €
TOTAL 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €
TOTAL 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	- €	- €
Total	2 566 556,41 €	2 052 612,66 €

Recettes de Fonctionnement :

	BP + DMs 2016	Réalisé 2016
TOTAL 002 - EXCEDENT DE FONCT. ANTERIEUR REPORTE	182 280,41 €	182 280,41 €
TOTAL 013 - ATTENUATION DE CHARGES	53 000,00 €	59 106,87 €
TOTAL 042 - OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTION	- €	- €
TOTAL 070 - PRODUITS DES SERVICES	158 000,00 €	172 552,08 €
TOTAL 073 - IMPÔTS ET TAXES	1 379 386,00 €	1 341 286,64 €
TOTAL 074 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	698 490,00 €	711 161,76 €
TOTAL 075 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 000,00 €	30 752,38 €
TOTAL 077 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 400,00 €	62 237,45 €
TOTAL 078 - REPRISE SUR AMORT ET PROVISIONS	- €	- €
Total	2 566 556,41 €	2 559 377,59 €

Dépenses d'investissement :

	BP + DMs 2016	Réalisé 2016
TOTAL 001 - SOLDE D EXECUTION D INV. REPORTE	230 985,82 €	230 985,82 €
TOTAL 024 - PRODUITS DES CESSIONS	- €	- €
TOTAL 040 - OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €
TOTAL 16 - REMB. D EMPRUNTS	186 000,00 €	185 792,77 €
TOTAL 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €
TOTAL 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 386,64 €	22 240,98 €
TOTAL 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	310 252,37 €	23 544,48 €
TOTAL 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500,00 €	486,00 €
	842 124,83 €	463 050,05 €

Recettes d'investissement :



	BP + DMs 2016	Réalisé 2016
TOTAL 001 - SOLDE D EXECUTION D INV. REPORTE	- €	- €
TOTAL 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	257 937,51 €	- €
TOTAL 024 - PRODUITS DES CESSIONS	75 000,00 €	- €
TOTAL 040 - OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	- €
TOTAL 10 - DOTATIONS ET FONDS DIVERS DE RESERVE	314 431,32 €	318 262,98 €
TOTAL 13 - SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	194 756,00 €	180 000,00 €
TOTAL 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	- €
TOTAL 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €
	842 124,83 €	498 262,98 €

Florence LHOMME demande :

- si les 16 000 € prévus en 2016 pour les remboursements de chauffage à l'ERPD sont reportés en 2017. Ils n'ont en effet pas été facturés par la Région en 2016 et Monsieur le Maire précise qu'il en sera tenu dans le budget 2017.
- A l'article 61522, pourquoi y a-t-il un écart entre le prévu et le réalisé ? Monsieur le Maire rappelle que certaines dépenses avaient été basculées par décision modificative en investissement.

Florence LHOMME note que le montant des frais d'assurance a été réduit suite à la renégociation. Monsieur le Maire la remercie pour cette remarque.

Sur l'article 66 (intérêts) le montant réalisé est supérieur au budget primitif. Monsieur le Maire explique qu'une DM avait été votée suite à la renégociation du prêt et avait nécessité d'inscrire les intérêts restant à courir.

Sur les recettes liées au photovoltaïque, Madame LHOMME demande pourquoi elles n'ont pas été perçues en 2016. Monsieur le Maire répond qu'elles seront perçues en 2017.

Le compte administratif 2016 présente les résultats de clôture suivants :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses (1)	2 052 612,66€	232 064,23€
Recettes (2)	2 377 097,18€	498 262,98€
Résultat antérieur reporté (3)	182 280,41€	-230 985,82€
Résultat de clôture (=2-1+3)	506 764,93€	35 212,93€

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal désigne un président de séance pour porter aux voix le compte administratif. **Monsieur le maire quitte la salle avant le vote.**

Yvon DELISLE est désigné Président de séance et met aux votes le compte administratif 2016.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 :

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Report et affectation des résultats 2016

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Compte de Gestion du Percepteur pour l'année 2016,

Vu le compte Administratif 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2017,

Le Maire explique que le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 font apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 506 764,93 €

Excédent d'Investissement : 35 212,93 €

Soit un résultat global de clôture de 541 977,86 €



La Comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement et consiste à affecter tout ou partie de ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de clôture 2016 au BP 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement, compte 002 : excédent antérieur reporté de fonctionnement : 378 764,93 €
- Section d'investissement, compte 001 : excédent antérieur reporté d'investissement : 35 212,93 €
- Section d'investissement : compte 1068 : affectation du résultat de fonctionnement : 128 000,00 €

6) Subventions aux associations 2017

Vu l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les demandes présentées par les subventions,

Vu l'avis de la commission Jeunesse, Sports, vie associative, et l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances,

Le Maire propose d'attribuer et de prévoir au budget primitif 2017 les subventions indiquées dans le tableau ci-joint, pour un montant total de 30 000 €, réserve comprise.

La liste des subventions est annexée au présent compte-rendu.

Monsieur le Maire précise concernant la subvention de « Festival en Seine » qu'elle comporte une part exceptionnelle qui devait couvrir une partie des frais pour l'organisation d'une animation sur la place des bollards mais les informations ayant été modifiées, Monsieur le Maire propose de l'inscrire mais prévoir que le versement soit conditionné à la clarification du projet. Jack PERRIN est chargé de clarifier cette question.

Après délibération, le conseil municipal, approuve les propositions de subventions aux associations et autorise l'inscription de ces montants au Budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Participations aux organismes extérieurs

Vu l'article L 2313-1 du CGCT,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances du 16 mars 2017,

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la contribution prévue aux organismes de regroupement suivants :

Organisme	Montant proposé Année 2017
Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage	44 765,00 €
Eau et Lumières	500,00 €
Seine en Partage	348,00 €
ADIL	390,00 €
CAUE	500,00 €
FSL	997,00 €
TOTAL	47 500,00 €

Concernant le SIMB, Monsieur le Maire explique qu'un recours a été déposé contre la délibération portant sur les participations des communes pour 2017. Il propose donc d'inscrire le même montant que l'année précédente en attendant les résultats de ce recours. En effet, une nouvelle clé de répartition a été proposée par l'exécutif du syndicat pour tenir compte des investissements qui ont été affectés arbitrairement aux communes, ce que nous contestons vivement car cela n'est pas conforme au principe de continuité des décisions prises antérieurement.

Certains équipements appartenant au syndicat ont été bradés car cédés pour des montants très inférieurs à leur valeur résiduelle, ce qui a un impact non négligeable sur les finances du syndicat.



Une nouvelle clé de répartition, si elle est mise en place, ne concerne que les équipements à venir et ne peut pas être utilisée pour les équipements qui ont été votés selon un plan de financement antérieurement accepté par le syndicat. Lorsque la commune est entrée dans le syndicat en 2006, la clé de répartition était déjà fixée depuis l'origine du syndicat.

Le Président du SIMB doit recontacter Monsieur le Maire la semaine prochaine pour rediscuter de ce point. Certaines communes souhaitent sortir du syndicat mais elles devront s'acquitter d'une soulte.

Joël SURIER demande quel est le montant de la participation souhaitée par le SIMB. Monsieur le Maire rappelle que le montant s'élève à 57 000 €, soit 18,16 € par habitant contre 5 ou 6 pour certaines communes. Cette répartition est tout à fait inéquitable.

Inscrire le montant de la nouvelle participation demandée, reviendrait à accepter de fait cette nouvelle clé de répartition. Des échanges ont lieu pour trouver des solutions entre le SIMB et les communes sous l'égide de la sous-préfecture de Fontainebleau. En affichant plus de 44 000 €, il s'agit déjà d'une augmentation car le besoin de financement du syndicat est passé de 470 000 € à 430 000 €.

Après délibération, le conseil municipal, accepte d'inscrire au budget primitif 2017 les montants des participations aux organismes de regroupement tels que proposés.

- 19 voix pour
- 4 abstentions : Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT, Christelle DUHAMEL

8) Taux d'imposition 2017

Vu l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'état 1259 transmis par les services de la Direction générale des finances publiques,

Considérant les besoins à couvrir,

Monsieur le Maire informe que l'état 1259 (en annexe) de notification des bases d'imposition pour 2017 a été transmis par les services de l'Etat et propose au conseil municipal de se prononcer sur la fixation des taux pour l'année 2017. Les bases intègrent une augmentation « mécanique » de 0,4% mais varient aussi en fonction de la situation de la commune (jardins qui se transforment en terrains à bâtir par exemple).

Après une baisse des bases nettes d'imposition pour la taxe d'habitation, les bases prévisionnelles notifiées pour 2017 augmentent légèrement.

Le produit attendu à taux constants s'élève à 1 217 013 €. Ce produit diminué du FPIC (non connu à ce jour et probablement notifié qu'au troisième trimestre 2017) devrait constituer une recette suffisante pour l'élaboration du budget 2017, toute chose égale par ailleurs.

Compte tenu des augmentations décidées les années précédentes, de la notification des bases 2017, des besoins à couvrir dans le cadre du budget primitif 2017 et de l'incertitude concernant l'évolution du FPIC (le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales), **Monsieur le Maire propose, pour l'année 2017, de maintenir les taux d'imposition votés en 2016 :**

- Taxe d'habitation : 15,63%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 27,46%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 57,41%

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à inscrire au BP 2017 le produit attendu correspondant à ces taux, soit 1 217 013 €.

Après délibération, le conseil municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions (Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT, Christelle DUHAMEL), décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,63%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 27,46%



- Taxe sur le Foncier non Bâti : 57,41%

9) Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire informe :

Que le budget primitif présenté ici reprend l'ensemble des demandes des différentes commissions et assure le bon fonctionnement des services,

Les effets des décisions prises antérieurement concernant la fiscalité commencent à porter leurs fruits. Efforts d'optimisation, rationalisation de certaines dépenses, renégociation de contrats, recherche permanente d'économies permettent de proposer un budget raisonnable qui prévoit des investissements et des travaux, et de répondre aux dépenses courantes sans :

- Emprunt nouveau, nous sommes toujours dans une phase de désendettement
- Augmenter les taux des taxes ménage qui restent donc stables

En termes de recettes, au niveau des dotations, nous avons prévu une baisse à hauteur de 47 000 € sans avoir de certitudes sachant que le PLF 2017 prévoit une stabilité du fonds de DGF mais le calcul de sa répartition avec la création des communes nouvelles et les nouveaux périmètres de EPCI reste incertain. Nous avons donc été prudents sur les recettes comme chaque année.

La politique budgétaire proposée vise à maintenir les services publics et stabiliser les dépenses courantes, poursuivre l'augmentation de la capacité d'emprunt de la commune pour soutenir des projets importants à venir, engager les travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine communal.

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par chapitre et détaille quelques articles.

En 2017, les dépenses en fonctionnement et en investissement comprennent :

- Peinture dans la MLC et les écoles
- Remplacement des tuyaux de chauffage à la maternelle et réfection de tranchée
- des travaux suite aux dégâts causés par les inondations de juin 2016 (mur du parking rue Grande, carrelage salle du conseil, miellerie, voirie...)
- réfection voirie rue des Moines, trottoirs rue Gambetta
- travaux d'éclairage public
- huisseries des logements rue du capitaine Ballot
- l'extension de l'espace cinéraire
- la construction d'un « cityparc »
- Elagages divers
- couverture du mur quai bas quai de Seine
- la remise en état des bornes d'alimentation en fluides des bateaux sur les quais de Seine
- pôle gare : étude pour le développement du pôle
- des équipements et matériels divers pour les services techniques

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement pour une grande part et dans une moindre mesure les recettes des cessions de terrains communaux.

Vu le CGCT,

Vu les avis des commissions communales,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances réunie le 16 mars 2017,

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 651 992,93 €.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 737 830,05 €

Florence LHOMME : Question sur la partie investissement : Le budget 2016 prévoyait plus de 300 000 € de dépenses d'investissement qui n'ont pas été réalisées. Est-ce que cette année, on aura vraiment la possibilité de les réaliser ou est-ce une prévision ? Monsieur le Maire répond qu'un certain nombre de travaux sont déjà faits, notamment suite à la crue, les trottoirs rue Gambetta... La seule incertitude sur le délai concerne les travaux de remise en état des bornes d'alimentation en fluides. Le taux de réalisation sera supérieur à l'année précédente.



Sur la partie fonctionnement, Madame LHOMME demande des précisions concernant la subvention au CCAS, et notamment si l'organisme pour l'agrément a déjà été choisi. Monsieur le Maire répond que le CCAS a prévu 10 000 € pour cette prestation et que le CCAS choisira l'organisme.

Le conseil municipal adopte le budget primitif présenté en annexe par 19 voix Pour, 4 abstentions (Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT, Christelle DUHAMEL).

10) Dissolution du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornages

Vu la demande du président du Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage reçue le 9 février 2017,
Vu les statuts du SIMB et notamment l'article 4.7,
Vu le CGCT et notamment l'article L5212-33,

Considérant que les modalités de dissolution du syndicat ne sont toujours pas négociées,
Considérant que la nouvelle clé de répartition des participations des communes aux charges du syndicat présage de la volonté de certains membres du syndicat de faire supporter le coût résiduel de la passerelle aux seules communes de Veneux et Saint-Mammès,
Considérant que cette nouvelle clé de répartition n'est pas équitable, et particulièrement en défaveur de la commune de Saint-Mammès,

Monsieur le Maire propose de s'opposer à la dissolution du SIMB en attendant qu'un accord soit trouvé.

Après délibération, le conseil municipal, se prononce contre la dissolution du syndicat intercommunal des Maisons du Bornage par :

- **0 voix pour la dissolution**
- **19 voix contre la dissolution**
- **4 abstentions (Joël SURIER, Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT, Christelle DUHAMEL)**

11) Demande de labellisation de la commune au titre du label : « village de caractère de Seine-et-Marne »

Le Maire

Expose :

Le label "Village de caractère de Seine-et-Marne" s'inscrit dans les orientations touristiques du Département : il a été créé afin de valoriser une offre touristique de proximité et d'authenticité destinée aux nombreux visiteurs attirés par le charme des villages seine-et-marnais.

Ce label est ouvert aux communes de moins de 3 500 habitants souhaitant valoriser le patrimoine existant, les animations culturelles, les produits du terroir et l'offre touristique de proximité.

Ce label, à forte notoriété, a déjà été adopté par plus de 25 départements sous différentes appellations : "Village de caractère" et "Villages et cités de caractère".

Les villages seine-et-marnais labellisés les années précédentes sont :

En 2014 : Château-Landon, Donnemarie-Dontilly, Flagy, Larchant et Thomery.

En 2015 : Bourron-Marlotte, Coupvray et Samois-sur-Seine.

En 2016 : Barbizon, Beaumont-du-Gâtinais, Grez-sur-Loing, Montceaux-les-Meaux, Seine-Port, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-sur-Bellot.

Les conditions de labellisation par la Commission départementale sont les suivantes :

- Disposer de services existants (hébergement, restauration, commerce),
- S'engager dans l'accessibilité des équipements et des activités,
- Garantir une ambiance générale paysagère et naturelle,



- Valoriser le patrimoine bâti,
- S'engager dans la démarche sur le long terme.

Un dossier doit être complété et envoyé au Conseil départemental avant le 30 juin 2017.

Obtenir le label « village de caractère » s'inscrit dans la continuité de la démarche de développement touristique de la Commune et de préservation du patrimoine bâti et paysager. Le Département s'engage en effet à valoriser et promouvoir la destination et l'offre "Villages de caractère de Seine-et-Marne", à aider la commune dans ses démarches d'amélioration et de développement touristique et à animer le réseau.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter le Département de Seine-et-Marne pour une demande de labellisation de la commune au titre du label : « Village de caractère de Seine-et-Marne »,
- à signer tout document nécessaire à la conception du dossier et réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

12) Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers que les réponses aux questions diverses seront données au prochain conseil.

Véronique BRAULT : Quelles actions peut-on mener contre les nuisances sonores dans la rue liées au rassemblement de jeunes. La réponse la plus simple est de contacter le commissariat mais Monsieur le Maire va voir ce qu'il est possible de faire. Réponse au prochain conseil.

Florence LHOMME, Jean-Pierre FADAT et Christelle DUHAMEL indiquent qu'ils ne souhaitent pas poser leurs questions car il n'y a pas de caractère d'urgence.

Plus aucune question n'est posée. Monsieur le Maire clôt la séance à 22h16.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	AMICALE DES ANCIENS D'ALGERIE	subvention fonctionnement	AMICALE DES ANCIENS D'ALGERIE	Associations	177,00
6574	AMICALE DES POMPIERS	subvention fonctionnement	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Associations	125,00
6574	LES AMIS DE MORET	subvention Fonctionnement	AMIS DE MORET	Associations	0,00
6574	AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	subvention fonctionnement	ANCIENS COMBATTANTS	Associations	180,00
6574	AS. CULTURE. SPORT AU FIL DE L'EAU	subvention fonctionnement	AS. CULTUR. SPORT. AU FIL EAU	Associations	2 300,00
6574	STELE DE LA RESISTANCE	subvention fonctionnement	ASSOC MEMOIRE RESISTANCE	Associations	180,00
6574	ASSOCIATION SCOLAIRE H. GEOFFROY	subvention fonctionnement	ASSOC SCOLAIRE H.GEOFFROY	Associations	6 820,00
6574	CLUB DE L'AGE D'OR	subvention fonctionnement	CLUB AGE D'OR	Associations	1 550,00
6574	COMITE DES FETES DU VILLAGE ST MAMMES	subvention fonctionnement	COMITE DES FETES DU VILLAGE DE ST MAMMES	Associations	150,00
6574	ARCHEOLOGIE	subvention fonctionnement	CRDMA	Associations	410,00
6574	Festival'en Seine	Subvention fonctionnement	Festival'en Seine	Associations	150,00
6574	Festival'en Seine	subvention exceptionnelle	Festival'en Seine	Associations	1 100,00
6574	CLUB FOOTBALL	subvention fonctionnement	FOOTBALL CLUB CHAMPAGNE STMAMM	Associations	2 000,00
6574	JUDO	subvention fonctionnement	JUDO CLUB	Associations	3 200,00
6574	KARATE	subvention fonctionnement	KARATE CLUB	Associations	2 000,00
6574	MAISON DE L'ENTRAIDE FRANCE	subvention fonctionnement	LA MAISON DE L'ENTRAIDE FRANCE	Associations	150,00
6574	LES JEUNES DES ANNEES 60	subvention fonctionnement	LES JEUNES DES ANNEES 60	Associations	130,00
6574	MAJORETTES	subvention fonctionnement	LES MAJORETTES SEINE & LOING	Associations	500,00
6574	LETT'EN SEINE	subvention fonctionnement	LETT'EN SEINE	Associations	150,00
6574	OCCE COOP SCOLAIRE B.PLASSARD	subvention fonctionnement	OCCE COOP SCOLAIRE B. PLASSARD	Associations	3 472,00
6574	PARENTS D'ELEVES	subvention fonctionnement	PARENTS D'ELEVES	Associations	150,00
6574	POMPIERS CADETS	subvention fonctionnement	SECTION CADETS SAPEURS POMPIERS	Associations	400,00
6574	JOUTES	subvention fonctionnement	ST MAMM.S SPORTS SECTION JOUTE	Associations	1 460,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	THEATRE	subvention fonctionnement	THEOREMA	Associations	200,00
6574	VELO CLUB	subvention organisation course 15 août	V.C.S.M.	Associations	1 000,00
6574	VELO CLUB	subvention fonctionnement	V.C.S.M.	Associations	1 300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.